



Vol d'un chèque et vol avec carte bleue, en famille.

Par **fffranck**, le **26/05/2011** à **10:49**

Bonjour,

Ma compagne a ouvert en mai 2005 un magasin de vêtements, elle a embauché sa belle soeur. En juillet, elle s'est absentée 3 jours pour me rejoindre. Elle a confié, pendant cette absence, son chéquier et sa carte bleue avec code du magasin à sa belle soeur. Son frère a, pendant ce temps d'absence, dérobé sur sa carte bancaire environ 5.000 € et 1.500 € par cheque pour aller au casino. Une plainte a été déposée au commissariat de Douvrin et depuis plus rien ?

Y a-t-il vol en famille ? ou nous n'aurons pas de suite ?

cdlt

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **13:02**

Oui, il y a vol en famille.

Ce n'est qu'entre conjoints et ascendant/descendant qu'il y a immunité

Par **Tisuisse**, le **26/05/2011** à **17:23**

Bonjour ffranck,

Qu'appellez-vous "la belle soeur" de votre compagne ? Est-ce votre soeur ou est-ce l'épouse de l'un des frères de votre compagne ? La réponse est très importante.

De plus, vous dites "son frère", mais le frère de qui ? de votre compagne ou celui de sa "belle-soeur" ? Là encore, réponse importante d'où le message de mimi.

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **22:03**

De toute façon, il n'y a pas immunité du vol dans la fratrie

Par **Tisuisse**, le **26/05/2011** à **23:11**

Désolé mimi, mais à l'heure actuelle on entend tellement parler de "conjoints" pour des concubins, et les corollaires de belles-soeurs, beaux-frères, beaux parents, pour la famille du concubin, que je demande ces précisions car s'il c'est le cas, ces personnes **NE FONT PAS** partie de la fratrie, ce sont des tiers et donc le vol est bien qualifié. Je n'ai toujours pas des réponses à mes questions.

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **23:55**

ça n'a aucune importance. Même s'ils sont mariés, il y a vol dans fratrie.

L'immunité ne concerne que les époux et les ascendants/descendants

Là il s'agit d'un vol par une belle-soeur, que ce soit la femme du frère, la femme du beau-frère, la fille du beau-père ou une belle-soeur par la main gauche, ça n'a aucune importance

Par **fffranck**, le **27/05/2011** à **15:54**

Bonjour,

oui c est la femme de son frere

mais a priori il y a prescription car +de 3ans

cdlt